

Projet pilote « programme de sevrage aux benzodiazépines et produits apparentés »

- RECAPITULATIF GENERAL -

Le programme de sevrage aux benzodiazépines est réalisé au moyen d'une série de préparations magistrales à dosage décroissant, sur base d'un schéma constitué d'une série de paliers successifs de 10, 20 ou 30 gélules chacun.

Il existe 3 schémas différents, comportant chacun respectivement 5, 7 ou 10 paliers.

En cas de besoin, le médecin peut prescrire, au maximum sur la durée du programme, 2 paliers supplémentaires, appelés "paliers de stabilisation".

Chaque préparation magistrale (PM) doit être *prescrite*.

Les PM dont question sont *exclusivement* réalisées par incorporation d'une spécialité (et non pas par utilisation d'une matière première « vrac »).

La spécialité à incorporer est d'abord définie par le médecin et ensuite le pharmacien choisit le conditionnement le plus adéquat (taille et dosage) pour la préparation.

Le patient remet également au pharmacien un document complété et signé dénommé "*Formulaire d'accord entre le/la patient(e), son médecin et son pharmacien pour le démarrage d'un programme de sevrage d'un usage chronique de benzodiazépines ou produits apparentés*" (annexe).

Tâches du pharmacien :

- 1) Vérifier si le formulaire est dûment rempli. Compléter les infos manquantes en concertation avec le patient et si nécessaire avec le médecin (contact tél.)
- 2) Vérifier le statut du consentement éclairé eHealth. S'il n'est pas encore donné, aider le patient à régulariser la situation
- 3) Vérifier au moyen du DPP qu'aucune autre pharmacie n'a déjà enregistré un des 3 CNK "Initiation au programme de sevrage" (voir plus loin)
- 4) Vérifier les critères d'inclusion (chronicité d'une seule molécule BZRA exprimée en # DDD les trois derniers mois)
- 5) Vérifier les critères d'exclusion (patient résident dans une MRS)
- 6) Encoder l'information de la convention dans le eForm "BENZOCONTRACT"⁽¹⁾
- 7) Clôturer le eForm : dès cet instant, le contrat thérapeutique entre les 3 parties est scellé
- 8) Mettre ce contrat à disposition du patient et du médecin (version électronique ou papier)
- 9) Sélectionner, parmi toutes les spécialités disponibles, le conditionnement le plus adéquat qui se rapproche autant que possible de la quantité de principe actif nécessaire (selon le schéma choisi, la durée de chaque palier et le coût à charge du patient)
- 10) Tenir un entretien d'initiation au programme de sevrage avec le patient, en respectant l'aspect privé de la conversation

¹ Ceci serait possible à partir du 01/06/2023, à confirmer

Tarification

Le pharmacien encode la préparation pour l'enregistrer dans le dossier du patient comme toute PM. Il faudra ensuite annuler le montant calculé par le soft pour cette PM payante. Cette dernière sera en effet facturée via l'OT à la mutuelle du patient par le biais des CNK (voir plus loin) encodés dans la même vente.

Le patient ne paye que le conditionnement nécessaire à la préparation, l'INAMI remboursant intégralement les honoraires de préparation, il n'y a pas de ticket modérateur à compter au patient.

Listes des différents CNK et montants :

CNK	Description	Montant
5521950	Benzo Sevrage Honoraire entretien d'initiation programme 5 paliers	23,67
5521968	Benzo Sevrage Honoraire entretien d'initiation programme 7 paliers	23,67
5521976	Benzo Sevrage Honoraire entretien d'initiation programme 10 paliers	23,67
5521984	Benzo Sevrage Honoraire préparation 10 gélules	15,10
5521992	Benzo Sevrage Honoraire préparation 20 gélules	15,10
5522008	Benzo Sevrage Honoraire préparation 30 gélules	15 ,10
5522016	Benzo Sevrage Honoraire préparation palier de stabilisation	15,10
5522024	Benzo Sevrage Honoraire deuxième entretien d'accompagnement	23,67

Point d'attention au niveau tarification :

- Les prestations ne peuvent être facturées que pour des patients adultes (>18) non-institutionnalisés, donc pas en maison de repos
- Le patient n'a droit au remboursement que d'un programme, donc une initiation- ou entretien d'accompagnement benzo/patient/pharmacie.
- La préparation et l'entretien d'accompagnement doivent être précédés d'un entretien d'initiation.
- Ce projet concerne les ayants-droits des 7 "mutuelles INAMI" (100-200-300-400-500-600(pas 675)-900(910→950)).

Source : service tarification APB 31/01/2023